Conseil de Sécurité

Les droits des enfants dans le contexte de guerre

NUSAB 2026 - Lettre de cadrage

cs.nusab2026@gmail.com

Chers délégués et déléguées au Conseil de Sécurité de NUSAB 2026.

Nous sommes Salomé Verger, Lisa Demurger et Basile Peugnet, et nous avons l'honneur, en notre qualité de membres de la Présidence du Conseil de Sécurité, de vous adresser nos félicitations quant à votre investissement dans cette commission.

Le Conseil de Sécurité se révèle être un organe central de l'ONU, garantissant la paix et la sécurité mondiale tout en agissant avec résolution pour l'amélioration des droits des peuples qui auraient à souffrir de la guerre.

Le thème de cette année : "Garantir les droits des enfants dans la guerre" se trouve résonner avec force dans un contexte géopolitique d'accroissement des tensions et des conflits, pour certains, militaires. Face à cela, s'engager sur le réel défi que représente le sort des enfants au milieu de ces drames sera certainement difficile mais assurément important.

Plus de 473 millions d'enfants – soit un enfant sur six dans le monde – vivent aujourd'hui dans une zone de conflit. Cette proportion a doublé depuis les années 1990. Comme l'a déclaré Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF : *« 2024 a été l'une des pires années de l'histoire de l'UNICEF pour les enfants pris au piège des conflits »*. Les Nations Unies ont vérifié en 2023 près de 32 900 violations graves perpétrées contre 22 557 enfants, un record historique.

Cette lettre de cadrage est à votre disposition afin de comprendre les enjeux du thème, et identifier les axes de travail qui seront débattus lors du NUSAB. Nous avons fait le choix de privilégier certaines approches, cependant vous pouvez introduire des problématiques plus spécifiques dans vos résolutions si vous le jugez pertinent. Nous vous invitons à lire entièrement cette lettre de cadrage afin d'utiliser de manière exhaustive l'ensemble des enjeux que nous avons développés.

Comme point de départ, nous vous invitons à lire la résolution suivante du Conseil de Sécurité, adoptée en 1999, qui vous permettra de vous familiariser avec les enjeux du thème ainsi qu'avec la rédaction des résolution à l'ONU.

- RÉSOLUTION 1261 – ONU

Dans l'objectif d'appréhender de manière générale le thème, nous vous invitons à prendre rapidement connaissance des documents suivants qui établissent les grands enjeux de l'impact de la guerre sur les enfants. Certains pays victimes de

guerre disposent d'une explication détaillée que nous vous invitons également à lire si vous êtes un représentant du pays en question.

- Les enfants dans les conflits - UNICEF
- Les enfants et les conflits armés, rapport du Secrétaire général - ONU
- 300 000 violations graves commises à l'encontre des enfants en zones de conflit - UNICEF
- Les violations graves commises contre les enfants dans les conflits ne cessent de s'amplifier - UNICEF

Note : des fichiers et documentations numériques vous seront proposés au cours de votre lecture. Afin de garantir une immersion réaliste, les contenus peuvent être des contenus officiels des Nations Unies, parfois en langue étrangère. Nous vous rappelons que les 6 langues officielles de l'ONU sont le français, l'anglais, le chinois, l'arabe, l'espagnol et le russe. Néanmoins, afin de faciliter le travail des délégations, l'essentiel des ressources sera accessible en langue française ou a minima en anglais.

I. Des risques physiques notables

1. Une menace directe pour les enfants : les mines antipersonnel

Les mines antipersonnel représentent un enjeu fondamental quand il s'agit d'assurer la sécurité. Leur présence dans des environnements naturels, héritée de conflits passés, impose des défis.

De nombreuses initiatives multilatérales ont été engagées pour répondre à ces problématiques de sécurité générées par la persistance à la fois de la présence et de l'usage des mines antipersonnel dans les conflits mondiaux. En septembre 1997 a été établi un traité sur l'interdiction des mines antipersonnel, dit Traité d'Ottawa (ou Protocole d'Ottawa).

- Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d'Ottawa) - ONU
- La promesse durable de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel - Chronique ONU

Ce traité se disant "Déterminé à faire cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel qui tuent ou mutilent des centaines de personnes chaque semaine, pour la plupart des civils innocents et sans défense, en particulier des enfants" représente une avancée fondamentale dans la lutte contre l'utilisation des mines antipersonnel. Les États parties s'engagent dans l'interdiction :

- d’utiliser des mines antipersonnel ;
- d’en développer, produire, acquérir, stocker, conserver ou transférer ; directement ou indirectement ;
- d’aider, encourager ou inciter quiconque à entreprendre de telles activités.

Au-delà d’une interdiction de l’utilisation des mines, le traité d’Ottawa a établi pour les États des obligations de destruction de leurs stocks d’armes non encore utilisées ainsi que le déminage des mines déjà enfouies dans un délai de dix ans après la signature du traité.

Le traité d’Ottawa a vu la signature d’environ 130 États, parmi lesquels 2 des 5 membres permanents du Conseil de Sécurité et demeure assez peu signé sur le continent asiatique. Il convient également d’ajouter que certains États d’Europe orientale ont annoncé un futur retrait du traité, compromettant leur engagement dans les politiques de bien commun mises en œuvre par le traité.

- Liste des Etats signataires du Protocole d’Ottawa - ONU
- Carte des Etats signataires du Traité d’Ottawa - Wikipédia
- Cinq États européens se retirent du traité d'interdiction des mines antipersonnel - Human Rights Watch

Ces mines antipersonnel représentent un danger pour les populations, et en particulier les enfants, que le Traité d’Ottawa s’est engagé à combattre, sans pour autant réussir à éliminer la menace. En 2022, l’ONU a recensé 1171 enfants tués par le biais de mines antipersonnel au niveau mondial, soit la moitié des victimes de ces armes.

- Les mines antipersonnel ont tué davantage en 2022 - ONU Info
- Juan Carlos, victime d’une mine antipersonnel - UNICEF

Au vu des chiffres avancés par l’ONU, il convient de relever que les initiatives déjà mises en œuvre par les divers accords internationaux précédemment cités, qui bien qu’ambitieux, souffrent de lacunes. Considérant les imperfections de ces accords, la présidence du Conseil de Sécurité encourage les délégations à se saisir du sujet des mines antipersonnel dans le cadre de leurs propositions de résolution, engageant l’établissement de mesures spécifiques qui permettront aux enfants de ne plus souffrir des terribles conséquences de ces armes.

2. Les enfants soldats : une menace pour les droits des enfants

Un enfant soldat est toute personne âgée de moins de 18 ans qui est recrutée ou utilisée par une force armée régulière, un groupe armé ou une organisation paramilitaire, que ce soit pour combattre, porter des armes, ou accomplir des tâches de soutien (médical, espionnage…).

L’article 38 de la Convention Internationale des Droits de l’Enfant (CIDE) adoptée en 1989, engage les États via son article 38 à ne pas enrôler de jeunes de moins de 15 ans dans des conflits.

- Enfant soldat : définition - Géoconfluences
- Convention Internationale des Droits de l’Enfant (CIDE) - ONU

Le recrutement d'enfants soldats viole simultanément plusieurs droits fondamentaux.

- Premièrement, le droit à l'éducation est directement bafoué puisque ces enfants sont retirés du système scolaire, et compromettent ainsi leur développement intellectuel et leur avenir.
- Le droit à la vie et à la santé est quotidiennement menacé par l'exposition aux combats, aux blessures et aux traumatismes psychologiques profonds, tel que le syndrome de stress post-traumatique.
- Le droit à la protection contre la violence est bafoué de la manière la plus brutale, ces enfants étant forcés de commettre des atrocités, parfois contre leurs propres familles.

Leur engagement dans des conflits militaires à un jeune âge font qu’ils sont plus facilement utilisés comme “chair à canon” ou boucliers humains.

L’utilisation d’enfants soldats dans les conflits actuels reste préoccupante dans de nombreuses régions. En République démocratique du Congo, plus de 3 500 enfants soldats ont été libérés en 2022 seulement. Tandis qu'au Soudan du Sud, malgré la démobilisation de 19 000 enfants depuis 2018, le recrutement persiste. Ces situations démontrent l'échelle mondiale du phénomène.

- DRC remains epicentre in child suffering in war - Save the Children International
- More than 3,000 children released from armed groups in South Sudan since conflict began, but thousands more continue to be used - UNICEF

Le recrutement d'enfants soldats constitue une menace systémique car il normalise la violence auprès d'une génération entière, crée un cycle de violence perpétuel avec des adultes traumatisés incapables de se réinsérer, provoquant un effondrement social en détruisant le tissu familial et communautaire, et constitue un obstacle majeur aux processus de paix. L'impunité des officiers qui exploitent le statut ambigu des enfants perpétue ce phénomène.

Le Conseil de Sécurité encourage les États membres à s’emparer avec responsabilité du sujet des enfants soldats, en négociant des mesures qui permettraient de :

- Prévenir le recrutement d'enfants soldats

- Lutter activement contre les groupes armés qui utilisent les enfants comme combattants
- Mettre en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration spécifiquement adaptés aux enfants
- Organiser la réhabilitation psychosociale des victimes
- Traduire les responsables de ces actes passés en justice

Dans la perspective de ce dernier enjeu, la Cour Pénale Internationale (CPI) peut jouer un rôle majeur dans la poursuite judiciaire des criminels responsables du recrutement d'enfants soldats. La CPI statue par ailleurs dans le Statut de Rome (l'article 8, paragraphe 2, alinéas b) xxvi) et e) vii)), que l'utilisation des enfants de moins de 15 ans dans un conflit armé constitue un crime de guerre.

- Statut de Rome - CPI
- Déclaration du Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda - CPI
- Procès de Thomas Lubanga Dyilo - CPI

3. Les enfants face aux génocides

Les enfants constituent les premières victimes des génocides et des conflits d'extermination, car ils incarnent la continuité d'un groupe humain que les génocidaires cherchent précisément à détruire. Leur atteinte symbolise la volonté d'anéantir non seulement des vies, mais aussi un avenir pour une population.

Lors du génocide des Tutsi au Rwanda, entre avril et juillet 1994, environ 800 000 personnes furent massacrées. Parmi elles, des milliers d'enfants furent tués ou mutilés. Selon un rapport des Nations unies, près de 95 000 enfants sont devenus orphelins à la suite des massacres. Certains furent contraints de participer aux violences, utilisés comme espions, messagers ou exécutants, brouillant la frontière entre victimes et auteurs.

- Consequences of Genocide and War for Rwanda's Children - Human Rights Watch

Dans la bande de Gaza, les enfants subissent depuis des années les effets cumulatifs du blocus, des frappes et du déplacement forcé. Les rapports récents des Nations unies estiment qu'en 2024, plus de 4 800 violations graves envers des enfants ont été recensées, dont des morts, blessures, enlèvements et attaques contre des infrastructures civiles. Les accusations de crimes de guerr formulées par la CPI à l'encontre de plusieurs responsables militaires israéliens, et la reconnaissance d'un "risque de génocide" à Gaza par la Cour Internationale de Justice (CIJ) nous amènent à remettre en cause la performance du droit international dans la prévention des génocides.

Du Rwanda à Gaza, les enfants révèlent une dimension tragique des conflits d'extermination : leur innocence ne les protège pas, elle les expose. Leur destruction physique ou morale constitue un instrument de guerre.

II. La guerre impacte les conditions de vie des enfants

1. Les conditions de subsistance alimentaire des enfants dans la guerre

Alors qu'en 2024, selon l'UNICEF, un enfant sur quatre dans le monde faisait face à la malnutrition, les guerres et les conflits armés aggravent brutalement cette crise silencieuse. La destruction des infrastructures civiles, l'effondrement des systèmes de santé et les déplacements forcés désorganisent l'accès à l'alimentation et à l'eau potable. Dans les zones de guerre, les chaînes d'approvisionnement sont interrompues : les marchés ferment, les récoltes sont pillées ou brûlées, et l'aide humanitaire est souvent bloquée ou détournée. De plus, la pauvreté et le manque d'infrastructures des pays en guerre empêchent souvent l'importation de biens alimentaires par les voies commerciales habituelles.

Les enfants, particulièrement vulnérables à la privation alimentaire, deviennent les premières victimes de ces ruptures. La malnutrition aiguë progresse rapidement, provoquant amaigrissement, retard de croissance et affaiblissement du système immunitaire. Selon l'UNICEF, un enfant souffrant de malnutrition sévère a jusqu'à onze fois plus de risques de mourir de maladies courantes comme la pneumonie ou la diarrhée.

La guerre a aussi des effets indirects : la peur, le deuil et le stress prolongé entraînent un effondrement psychologique et social qui désorganise la prise en charge des enfants. Les mères, souvent déplacées ou privées de soins, voient leur capacité d'allaitement diminuer, accentuant encore le cercle vicieux de la sous-alimentation infantile.

La situation humanitaire à Gaza, après deux années de guerre, illustre l'impact que peut avoir la guerre sur les enfants. La malnutrition occasionnée par la pénurie de biens alimentaires dans l'enclave palestinienne ont conduit à des situations dramatiques de famine, qui ont particulièrement touché les enfants.

- A Gaza, l'insoutenable famine infantile - Le Monde
- Les enfants de la bande de Gaza meurent de faim - UNICEF

Au Yémen, près de 2,2 millions d'enfants souffrent de malnutrition aiguë, dont plus de 500 000 dans une forme sévère et potentiellement mortelle, en raison de huit années de guerre qui ont détruit l'économie et l'agriculture. De même, au Soudan, la reprise des combats en 2023 a provoqué un effondrement total des services de

nutrition ; selon le Programme Alimentaire Mondial, plus de 700 000 enfants y sont désormais menacés par la famine.

- Yémen : c'est aussi la faim qui tue les enfants - UNICEF
- Food and nutrition crisis deepens across Sudan - WFP

La mobilisation d'institutions telles que le Programme Alimentaire Mondial ou la FAO pour répondre aux enjeux nutritionnels pour les enfants touchés par les conflits peut s'avérer pertinente, mais exige l'établissement de garanties de sécurité afin de permettre l'acheminement sécurisé des aliments.

2. La santé, un enjeu fondamental

a. La santé physique

L'exposition directe aux violences des conflits, mais également à leurs conséquences indirectes telles que la famine ou les déplacements forcés, impactent directement la santé physique des enfants.

Les infrastructures sanitaires sont régulièrement détruites, privant les enfants des soins essentiels à leur survie et leur développement. Les médicaments, eux, rencontrent des difficultés d'acheminement liées à l'insécurité que provoquent les conflits.

La santé physique des enfants en temps de guerre n'est pas seulement une question humanitaire immédiate. C'est un enjeu de stabilité mondiale et de paix future. Les conflits sont à l'origine de près de 80% de la totalité des besoins humanitaires à travers le monde.

b. La santé mentale

Les conflits armés infligent aux enfants des traumatismes psychologiques profonds dont les conséquences menacent l'avenir de sociétés entières. Aujourd'hui, plus de 400 millions d'enfants vivent dans des zones de guerre, exposés quotidiennement à la violence, au deuil et au déracinement.

En Syrie, après treize ans de conflit, les organisations humanitaires constatent que la majorité des enfants souffrent de détresse psychologique aiguë : cauchemars récurrents, anxiété chronique, comportements régressifs. Certains enfants ne connaissent que la guerre et ont perdu toute notion de normalité. Ces traumatismes non traités compromettent gravement leurs capacités d'apprentissage et leur développement émotionnel.

- Syrie : après 13 ans de conflit - UNICEF

Le cas du Rwanda illustre les conséquences à long terme de l'absence de prise en charge. Trente ans après le génocide de 1994, les survivants continuent de présenter des taux élevés de stress post-traumatique, affectant leur vie quotidienne et celle de leurs propres enfants. Cette transmission intergénérationnelle du traumatisme perpétue les cycles de souffrance.

- Allocution du Directeur général - OMS

Protéger la santé mentale des enfants en temps de guerre n'est pas seulement un impératif humanitaire : c'est une condition indispensable à la reconstruction des sociétés et à la paix durable. Sans accompagnement psychologique approprié, ces traumatismes perpétuent les cycles de violence et compromettent l'avenir de nations entières.

III Des pistes de réflexion additionnelles

L'embrigadement idéologique des enfants

Le cas des enfants ukrainiens transférés et embrigadés en Russie illustre cette mutation. Depuis 2022, des milliers d'enfants originaires des territoires ukrainiens occupés ont été déplacés vers la Fédération de Russie ou vers la Crimée, souvent sous couvert de programmes dits « humanitaires » ou « de protection ». En réalité, plusieurs enquêtes, dont celles de Human Rights Watch et de la Commission d'enquête des Nations unies sur l'Ukraine (2023), démontrent qu'il s'agit d'une politique organisée de rééducation idéologique. Ces enfants sont placés dans des institutions russes, privés de contact avec leurs familles, soumis à un enseignement patriotique exaltant la Russie et niant l'existence d'une identité ukrainienne distincte.

- Fresh Details on Russia's Forcible Transfer of Ukrainian Children - Human Rights Watch
- UN Commission of Inquiry on Ukraine finds continued war crimes and human rights violations gravely impacting civilians - ONU

L'éducation : assurer le développement des enfants dans la guerre

Les bombardements, les déplacements forcés et la destruction des infrastructures scolaires privent des millions d'enfants de tout accès à l'enseignement, ce qui entrave leur développement.

Conclusion

Nous vous remercions pour la lecture de cette lettre de cadrage, et espérons que notre travail vous aura permis de mieux comprendre les enjeux du thème du Conseil de Sécurité pour ce NUSAB 2026. Les thématiques abordées sont

ambitieuses mais sauront, nous l'espérons, vous inciter à travailler avec implication sur un sujet aussi important que les droits des enfants dans la guerre.

Nous vous invitons à nous adresser vos éventuelles questions à l’adresse mail mentionnée au début de cette lettre.

Les premières versions de vos résolutions seront à nous faire parvenir par la même adresse pour le X janvier.

En vous remerciant pour votre investissement à nos côtés au sein du Conseil de Sécurité de NUSAB 2026.

La Présidence du Conseil de Sécurité

.